



Anne-Marie Le Calvez
COMMISSAIRE AUX COMPTES

Association VIVARMOR NATURE

10 boulevard Sévigné

22000 SAINT BRIEUC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020



Anne-Marie Le Calvez
COMMISSAIRE AUX COMPTES

VIVARMOR NATURE
Siège social : 10 boulevard Sévigné
22000 SAINT-BRIEUC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Aux Adhérents

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l' Association VIVARMOR NATURE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l' Association VIVARMOR NATURE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « changement de méthode d'évaluation et de présentation » page 13 de l'annexe des comptes annuels concernant la présentation de vos comptes annuels suivant les prescriptions du règlement n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, applicable pour la première fois au cours de cet exercice.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre Association comptabilise des fonds dédiés au passif de son bilan selon les modalités décrites dans la note « analyse des fonds dédiés » page 17 de l'annexe.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par la VIVARMOR NATURE, décrite dans la note page 17 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de cette approche.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.



Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du le Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association VIVARMOR NATURE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PLERIN, le 08 Avril 2021

Le Commissaire aux comptes

Anne-Marie LE CALVEZ

Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

Bilan association ANC

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	4 988	4 124	864	1 206	- 342
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	9 285	9 285			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	17 550	12 118	5 433	6 406	- 973
Autres immobilisations corporelles	50 843	37 548	13 295	21 167	- 7 872
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées					
Autres titres immobilisés	8		8	8	
Prêts					
Autres					
TOTAL (I)	82 674	63 074	19 600	28 786	- 9 186
Actif circulant					
Stocks et en-cours	7 157		7 157	4 800	2 357
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	33 295		33 295	12 606	20 689
. Créances reçues par legs ou donations					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel				284	-284
. Autres	113 367		113 367	78 964	34 403
Valeurs mobilières de placement	75 000		75 000	75 000	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	160 410		160 410	243 097	- 82 687
Charges constatées d'avance				4 226	- 4 226
TOTAL (II)	389 229		389 229	419 136	- 29 907
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	471 903	63 074	408 829	447 922	- 39 093

Visé par le commissaire aux comptes

Bilan association ANC(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds associatifs sans droit de reprise		54 085	-54 085
. Fonds propres statutaires	54 085		54 085
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
. Réserves		214 170	-214 170
. Résultat de l'exercice		5 477	-5 477
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres	219 646		219 646
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 486		-2 486
Situation nette (sous total)	54 085	54 085	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	271 246	273 732	- 2 486
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	23 235		23 235
TOTAL (II)	23 235	14 804	8 431
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	27 642		27 642
PROVISIONS ET FONDS DEDIES			
Provisions pour risques et charges			
. Provisions pour risques		39 713	-39 713
Fonds dédiés			
. Sur autres ressources		14 804	-14 804
Provisions pour risques et charges	27 642	39 713	-12 071
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières diverses			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 813	10 620	1 193
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	74 893		74 893
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		52 418	-52 418
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance		56 636	- 56 636
TOTAL (IV)	86 706	119 674	- 32 968
Ecart de conversion passif (V)			

Visé par le commissaire aux comptes

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
TOTAL PASSIF	408 829	447 922	- 39 093
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			
Engagements donnés			

Visé par le commissaire aux comptes

Compte de résultat association ANC

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises		10 395	- 10 395	-100
Production vendue services		28 532	- 28 532	-100
Cotisations	19 666		- 413	-2,06
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	11 724		11 724	100
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	44 336		44 336	100
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Autres produits d'exploitation				
Subventions d'exploitation		346 503	- 346 503	-100
Cotisations		20 079	-20 079	-100
Autres produits		311	- 311	-100
Transfert de charges		1058	- 1058	-100
Concours publics et subventions d'exploitation	317 726		317 726	100
Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	91		91	100
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	15 109		15 109	100
Utilisations des fonds dédiés	14 804		14 804	N/S
Autres produits	81		81	100
Total des produits d'exploitation (I)	423 539	406 879	16 660	4,09
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises		246	- 246	-100
Variations stocks	-2 357	239	- 2 596	N/S
Autres achats non stockés		30 730	-30 730	-100
Services extérieurs		17 151	-17 151	-100
Autres services extérieurs		52 424	-52 424	-100
Autres achats et charges externes	123 221		123 221	100
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	4 055	4 510	- 455	-10,09
Salaires et traitements	204 981	205 915	- 934	-0,45
Charges sociales	67 179	74 138	- 6 959	-9,39
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 036		10 036	100
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements		10 410	-10 410	-100
. Pour risques et charges : dotation aux provisions		12 500	- 12 500	-100
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés	23 235		23 235	N/S
Autres charges	0	94	- 94	-100
Total des charges d'exploitation (II)	430 350	408 356	21 994	5,39
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-6 811	-1 478	- 5 333	360,83
Produits financiers				
De participations				

Visé par le commissaire aux comptes

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	717	716	1	0,14
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	717	716	1	0,14
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	717	716	1	0,14
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-6 094	-761	-5 333	700,79
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 862	6 624	- 2 762	-41,70
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	3 862	6 624	- 2 762	-41,70
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	160	349	- 189	-54,15
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	160	349	- 189	-54,15
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	3 701	6 274	- 2 573	-41,01
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)	93	36	57	158,33
Total des produits (I + III + IV)	428 118	414 218	13 900	3,36
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	430 604	408 742	21 862	5,35
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 486	5 477	- 7 963	145,39
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	92 479	65 686	26 793	40,79
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	92 479	65 686	26 793	40,79

Visé par le commissaire aux comptes

Annexes Associations 2021

PREAMBULE

Créée en 1974 sous le nom de GEPN (Groupe d'Etude et de Protection de la Nature), l'association VivArmor Nature Suvre pour la connaissance et la préservation de la biodiversité et pour la protection de l'environnement en Côtes d'Armor.

Sa création est le fruit de la mobilisation citoyenne : un groupe de professeurs de biologie et de naturalistes costarmoricaïns s'est en effet mobilisé pour sensibiliser les habitants et les élus à la présence d'un patrimoine naturel rare et sensible en baie de Saint-Brieuc, une démarche au long cours qui a abouti à la création de la Réserve naturelle nationale de la Baie de Saint-Brieuc en 1998.

D'abord concentrées sur la baie de Saint-Brieuc, ses actions se sont au fil du temps développées sur l'ensemble du département des Côtes d'Armor. Agréée en tant qu'association pour la protection de l'environnement, VivArmor Nature compte plus de 1000 adhérents, plus de 2000 sympathisants, plus de 200 bénévoles actifs.

L'association VivArmor Nature a pour but d'engager toutes études et mener toutes actions visant à assurer en Côtes d'Armor la connaissance, la recherche, la conservation, la sauvegarde et la mise en valeur des sites, du milieu naturel, du littoral, de l'environnement en général dans leurs divers aspects (écologiques, géologiques et géographiques, touristiques et archéologiques),

Les moyens mis en oeuvre par l'association sont principalement :

- La gestion de deux espaces naturels en Côtes d'Armor,
- L'organisation du festival annuel Natur'Armor,
- La sensibilisation du public par des animations et conseils, via des réseaux, des événements ou en direct,
- L'accompagnement des collectivités territoriales,
- L'animation du Réseau des naturalistes costarmoricaïns

L'exercice social clos le 31/12/2020 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2019 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 377 000,63 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 2 485,88 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/04/2021 par les dirigeants.

Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

Visé par le commissaire aux comptes

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Stocks :

Le coût des stocks comprend tous les coûts d'acquisition, de transformation et autres coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

La valeur brute des éléments fongibles du stock est déterminée selon la méthode du dernier prix d'achat en raison d'une rotation rapide (ou FIFO ou coût unitaire moyen pondéré). Les frais d'approche sont retenus dans la valorisation des stocks. La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard de production comprenant les consommations, les charges indirectes et directes de production, les amortissements de biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.

L'association a décidé de provisionner le montant des engagements pour départ à la retraite dans ses comptes. Le mode de calcul est indiqué ci-après.

- Année du calcul : 2020
- Taux d'actualisation : 2,5 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Education, Culture, Loisirs et Animation
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : TG 05

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)

- 62 ans pour la catégorie : Non Cadres
- 62 ans pour la catégorie : Cadres

Progression de salaires

- 1% Constant pour la catégorie : Non Cadres
- 1% Constant pour la catégorie : Cadres

Visé par le commissaire aux comptes

Taux de rotation

- 1 % constant pour la catégorie : Non Cadres
- 1 % constant pour la catégorie : Cadres

Taux de charges sociales patronales

- 50 % pour la catégorie : Non Cadres
- 50 % pour la catégorie : Cadres

Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en travail sont valorisées aux tarifs du personnel de remplacement selon la convention collective.
Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Cela constitue un changement de méthode comptable : les comptes annuels de l'exercice précédent ont été établis conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général approuvé par le règlement ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 et les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce ainsi que le règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Le changement de méthode comptable n'impacte pas de manière significative l'élaboration des comptes annuels de l'association mais modifie la présentation des comptes annuels pour les lignes suivantes :

Bilan Actif :

- Les lignes Créances - Fournisseurs débiteurs et Personnel présentent dans les comptes 2019 sont maintenant sur la ligne Créances Autres.

Bilan Passif :

- La ligne Fonds associatifs sans droit de reprise présentes dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Fonds propres statutaires.
- La ligne Réserves dans la catégorie Fonds propres présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Autres dans la catégorie Réserves.
- La ligne Résultat de l'exercice dans la catégorie Fonds propres présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Excédent ou déficit de l'exercice.
- La ligne Provisions pour risques dans la catégorie Provisions et fonds dédiés présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Provisions pour charges dans la catégorie Provisions.
- La ligne Sur autres ressources dans la catégorie Fonds dédiés présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Fonds dédiés dans la catégorie Fonds reportés et dédiés.
- La ligne Autres dettes dans la catégorie Dettes présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Dettes fiscales et sociales dans la catégorie Dettes.

Compte de résultat Produits d'exploitation :

- La ligne Ventes de marchandises présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Ventes de biens.
- La ligne Production vendue services présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Ventes de prestations de services.
- La ligne Subventions d'exploitation dans la catégorie Autres produits d'exploitation présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Concours publics et subventions d'exploitation.
- La ligne Cotisations dans la catégorie Autres produits d'exploitation présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Cotisations.
- La ligne Autres produits dans la catégorie Autres produits d'exploitation présente dans les comptes 2019 est maintenant élatée sur les lignes Dons manuels et Autres produits.
- La ligne Transfert de charges dans la catégorie Autres produits d'exploitation présente dans les comptes 2019 est maintenant sur la ligne Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge.

Compte de résultat Charges d'exploitation :

- Les lignes Autres achats non stochés, Services extérieurs et Autres services extérieurs présentent dans les comptes 2019 sont maintenant regroupées sur la ligne Autres achats et charges externes.
- Les lignes de détail des Dotations aux amortissements et aux dépréciations présentent dans les comptes 2019 sont maintenant regroupées sur la ligne Dotations aux amortissements et aux dépréciations.

Visé par le commissaire aux comptes

Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 738	850	600	4 988
Immobilisations corporelles	88 934		11 256	77 678
Immobilisations financières	8			8
TOTAL	93 680	850	11 856	82 674

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
TOTAL I				
Autres immobilisations incorporelles	3 532	1 192	600	4 124
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui	8 385			8 385
Installations générales, agencements	900			900
Installations techniques, matériel, outillages industriels	11 145	973		12 118
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport	26 448	5 361	5 300	26 509
Matériel de bureau et informatique	14 484	2 511	5 956	11 039
Emballage récupérables et divers				
TOTAL III	61 362	8 845	11 256	58 950
TOTAL GENERAL (I+II+III)	64 894	10 036	11 856	63 074

Etats des stocks

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Marchandises	4 800	2 357		7 157
Matières premières				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Autres approvisionnements				
Production en cours				
Travaux en cours				
Autres produits en cours				
TOTAL	4 800	2 357		7 157

Visé par le commissaire aux comptes

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	29 329
Subventions/financements	110 958
Autres produits à recevoir	2 000
TOTAL	142 287

Visé par le commissaire aux comptes

Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	54 085				54 085
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves	214 170	5 477			219 646
Dont générosité du public					
Report à nouveau					
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	5 477				-2 486
Dont générosité du public					
Situation nette	273 732	5 477			271 246
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	273 732	5 477			271 246
TOTAL dont générosité du public					

Visé par le commissaire aux comptes

Analyse des fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Projet Réserve Naturel Nationale de la baie de St-Brieuc :

La subvention de la DREAL de 53 000 euros, versée en juillet 2019 pour la gestion de la réserve naturelle sur la même année, a été consommée partiellement pour 39 665 euros sur 2019 et 2020, du fait d'une embauche tardive d'un salarié affecté au projet. Le solde non utilisé est reporté sur les prochaines années.

Les fonds dédiés à ce projet à l'ouverture de l'exercice sont de 14 804 euros.

Les fonds dédiés à ce projet à la clôture de l'exercice sont de 13 335 euros

Projet de recherche Restroph (3) - Transfert des nouvelles connaissances en écologie trophique vers la conservation de la biodiversité marine pour la partie gouvernance et communication :

La subvention de St-Brieuc Agglomération de 10 000 euros, versé en novembre 2019 et correspondant au budget communication du projet Restroph, a été utilisé partiellement pour 100 euros sur 2020. Le solde non utilisé est reporté sur les actions en 2021.

Les fonds dédiés à ce projet à l'ouverture de l'exercice sont de 0 euros.

Les fonds dédiés à ce projet à la clôture de l'exercice sont de 9 900 euros

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Reports	Utilisations : Montant global	Utilisations : Dont remboursements	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation Contributions financières d'autres organismes Ressources liées à la générosité du public	14 804	9 900	1 469			23 235	
TOTAL	14 804	9 900	1 469			23 235	

Visé par le commissaire aux comptes

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	39 713		12 071	27 642
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	14 804	8 431		23 235
TOTAL (II)	54 517	8 431	12 071	50 877
TOTAL GENERAL (I+II)	54 517	8 431	12 071	50 877
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		23 235	27 075	
- financières				
- exceptionnelles				

Visé par le commissaire aux comptes

Description des éléments significatifs ou importants

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	11 813	11 813		
Dettes fiscales et sociales	43 065	43 065		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	54 878	54 878		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	3 713
Dettes fiscales et sociales	28 070
Autres dettes	
TOTAL	31 782

Visé par le commissaire aux comptes

Annexes Associations 2021 (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'association s'est vue attribuée les subventions d'exploitations suivantes pour l'année 2020 :

- Union Européenne (FEDER) : 4 684 euros,
- Conseil Départemental des Côtes d'Armor : 10 000 euros,
- Région Bretagne : 52 845 euros,
- Communes et Communautés des Communes : 35 175 euros,
- DREAL : 68 610 euros,
- Divers financeurs (dont l'Agence de l'Eau et l'Office Français de la Biodiversité) : 56 362 euros.

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement attribuées à l'association Vivarmor Nature pour l'exercice 2020 sont les suivantes :

- 75 euros de la Ville de Trégueux reçu en 2020, sans conditions suspensives,
- 15 000 euros du Conseil Départemental des Côtes d'Armor reçu en 2020, pour le financement de l'emploi de directeur conditionné aux dépenses de personnel lié à cet emploi,
- 8 550 euros du Conseil Départemental des Côtes d'Armor reçu en 2020, pour le financement de l'emploi de secrétaire conditionné aux dépenses de personnel lié à cet emploi.

Contributions volontaires en nature

Le bénévolat a représenté 5 391,55 heures en 2020, soit 2,96 ETP.

Ces heures sont suivies par projet, par jour et par bénévole.

Le taux horaire est estimé suivant le type d'actions effectuées, avec un taux de charges patronales à 44 %.

Le bénévolat est valorisé à 92 479,15 euros.

Les bénévoles ont consenti à un abandon de leur frais à hauteur de 3 861,54 euros.

Visé par le commissaire aux comptes

Annexes Associations 2021 (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour l'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 27 642 euros.

Le mouvement de la provision au cours de l'exercice est de - 12 071 euros.

Elle ne fait pas l'objet d'une externalisation auprès d'un organisme d'assurance.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	4	
TOTAL	7	0

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 2 592 euros.

Visé par le commissaire aux comptes